



L'an deux mille vingt deux, le 3 mars à 19h30, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 23/02/2022

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice : 15	Présents : 14	Représentés : 1	Votants : 15
--	---------------------	------------------	--------------------	-----------------

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Alexis DORANGE-PATORET, Stéphanie DUFURNET, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents excusés : Annick DESTERNES

Pouvoirs : Annick DESTERNES a donné pouvoir à Michel ROUX

1) DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Franck CORCELLE a été élu secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 27/01/2022

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27/01/2022 est approuvé à l'unanimité.

3) COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui doivent être portées à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Décision n°03/2022 : Création d'une maison médicale et d'une micro-crèche- marché de travaux- lot n°1- avenant n°1

Un avenant n°1 est conclu avec l'entreprise DECREMPS BTP, titulaire du lot n°1- menuiseries extérieures aluminium, du marché de création d'une maison médicale et d'une micro-crèche, d'un montant supplémentaire de 370,00 € H.T.

Le montant du lot n°1 est porté à la somme de 25 578,05 € H.T., soit une hausse de 1,5 %.

Décision n°04/2022 : Aménagement d'une micro crèche – marché de travaux - choix des entreprises

Suite à la consultation des entreprises pour le marché en procédure adaptée pour l'aménagement d'une micro crèche et après analyse des offres au regard des critères d'attribution, les marchés sont attribués aux entreprises suivantes :

N° de lot	Désignation lot	Entreprise retenue	Montant H.T.
1	MENUISERIE INTERIEURE	PELLET JAMBAZ	24 579,00
2	CLOISONS DOUBLAGES	SAS REVOLTA BLAUDEAU	16 000,00
3	CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT	AQUATAIR SAVOIE SAS	54 971,70
4	ELECTRICITE	SARL GRANDCHAMP FRERES	27 185,00
5	PLAFOND SUSPENDU	SAS REVOLTA BLAUDEAU	6 450,00
6	FAIENCES CHAPES	SAS TECHNIDALLE	6 404,70
7	SOLS SOUPLES	SAS ARTI SOLS	6 946,00
8	PEINTURE	SAS REVOLTA BLAUDEAU	8 900,00
9	ESPACES VERTS	ARTEMIS PAYSAGE	5 604,00
		Total	157 040,40 €

Droit de Prémption Urbain :

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) pour laquelle la commune n'a pas exercé son droit de préemption :

Adresse du bien	Nature	Réf. cadastrales	N° DIA	Date décision
22 route du marais	Bâti sur terrain propre	A 2133	01/2022	24/01/2022
42 chemin du châble	Bâti sur terrain propre	A 350/A352/A353/354	02/2022	28/01/2022

4) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Le support du DOB a été transmis avec la convocation.

Présentation détaillée de la situation financière de la collectivité.

Pour résumer, en 2021 :

- L'épargne brute conserve un niveau satisfaisant et progresse, ce qui traduit une bonne situation financière et une capacité à investir. L'épargne brute traduit l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses.
- Les recettes de fonctionnement comptabilisées au compte administratif 2021 s'élèvent à 1 710 370 €.
- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 064 381 €.
- Le résultat global de clôture est de 2 890 806.97 €.
- La dette de la commune n'est composée plus que de 7 emprunts contractés auprès du SYANE pour des programmes d'enfouissement et de renforcement des réseaux secs. Ils sont tous à taux fixes et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé. Le capital restant dû est de 234 656 € au 01/01/2022.
- La capacité de désendettement est de moins de 0.4 mois : il s'agit d'un indicateur de solvabilité qui indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette en y consacrant toute son épargne disponible.

Mr AEGERTER considère que la commune doit investir et ne pas chercher à tout prix à avoir la capacité de désendettement la meilleure possible.

Mr ROUX souligne que des fonds ont été provisionnés chaque année à destination du projet de contournement du chef-lieu.

La commune conserve également un patrimoine foncier.

Après la présentation des résultats 2021, les orientations pour le budget 2022 sont abordées, tant au niveau des recettes que des dépenses prévisionnelles.

Les projets ont été listés et leur financement a fait l'objet d'une répartition jusqu'en 2026.

Les principaux investissements de l'année 2022 sont les suivants :

- Construction de la maison médicale et micro-crèche
- Aménagement de la micro crèche
- Etude pour l'aménagement de la voie verte de la Vignettaz
- Etude de la sécurisation de Moussy bas
- Géomètre et achat des parcelles pour développer les chemins ruraux (Riret, chez Bosson, ...)
- Trottoir de la Bathia
- Financement des travaux du SYANE
- Achat de la maison paroissiale
- Rénovation toiture du four et de la battante du Chatelet
- Rénovation du lavoir

Plusieurs questions/ remarques s'ensuivent :

- Jeux pour enfants : Mme JUNG souligne qu'il serait opportun d'installer des jeux pour les tout-petits.
- Aménagement du chef-lieu : Mme LA PLACA demande quel genre d'aménagement est prévu. Mme VIVIAND répond qu'une étude a été réalisée et sera approfondie suite à la réalisation du contournement du Chef-lieu (recalibrage de la route, réalisation de trottoirs...)

- Jardins partagés : Mme JUNG indique que la mairie de Monnetier-Mornex a recruté une personne pour encadrer et conseiller les jardiniers. Mr Roux souligne qu'il faut au préalable évaluer la demande pour faire des propositions en fonction des besoins.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission cimetièrre : une stèle a été déposée à la marbrerie Bossonet pour nettoyage-penser à relancer la marbrerie pour le rattrapage des tombes identifiées.

Commission environnement/ voies vertes :

-Mme DUFURNET :

- suggère d'organiser une journée de ramassage des déchets en lien avec l'école. Mrs AEGERTER et METRAL soulignent qu'il y a eu de nouveau des décharges sauvages.

- évoque un chemin existant depuis Moussy jusqu'au sommet de Pers-Jussy dont le tracé est coupé sur une portion : ce point sera approfondi en Commission.

-Mr SELLIER : a rencontré Mr CORCELLE pour étudier le tracé suggéré par Mr ROUX, à savoir un chemin partant du skate-park et longeant le ruisseau. Cette solution paraît satisfaisante pour raccorder le chemin rural qui part du centre du Chef-Lieu à la route du Riret.

- Mr PERROTIN indique que la signature de la charte zéro pesticide entraîne la nécessité de changer les méthodes d'entretien du stade de foot. Le surcoût qui en résulte est d'environ 60%. Mr le Maire va demander aux autres communes concernées comment ce surcoût est pris en charge.

-Mr CONTAT présente le programme de l'ONF pour 2022 duquel sera retiré la partie « entretien du chemin ».

Commission voirie

-Mr DORANGE-PATTORET indique avoir eu des difficultés pour déneiger à la Madeleine (taille de la lame) et s'interroge sur les études de calibrage réalisées par le Département.

-Mr CONTAT indique que le SYANE effectue un géoréférencement des câbles ce qui permettra à terme de visualiser tous les réseaux avant réalisation de travaux.

Commission urbanisme :

-Mr CONTAT fait un point sur les dossiers d'urbanisme déposés.

Commission bâtiments :

-Mr CONTAT fait un point sur l'avancement du bâtiment « maison médicale/ micro-crèche » : ajout d'une barrière entre la crèche et la maison communale.

: un peu de retard au niveau des chapes de l'étage.

Commission action sociale :

-Mme VIVIAND :

- Reprise du club seniors : goûter offert par la municipalité-rappel du règlement. Le club se réunira le mardi après-midi tous les 15 jours.

- Cérémonie de citoyenneté le 18/03 à 19h : remise des cartes aux électeurs de 18 ans + un livret du citoyen, suivie d'un apéritif.

- Ukraine : plusieurs actions de collecte sont mises en place (mairie d'Arenthon/Croix-Rouge/ Mr Dumas à la Roche sur Foron) et pourraient être mentionnées sur le site et sur les réseaux.

-Mme BABITCH :

- souhaiterait que la mairie de Cornier participe à l'opération « octobre rose » (décoration du sas de la mairie...)

- propose de tenir un stand lors de la fête du cidre avec une tombola dont les bénéfices seront reversés à l'association « à chacun son Everest » qui aide les enfants atteints de cancer et de leucémie à atteindre leur sommet.

- a sollicité Mme Christine JANIN fondatrice et directrice de l'association pour qu'elle vienne présenter le film qu'elle a réalisé.

Commission communication :

Site Internet : formation à destination du personnel de la mairie en date du 08/03/2022.

Réseaux sociaux : publication des événements sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook. Mme LA PLACA indique que ces 2 supports commencent à avoir des abonnés.

Commission fleurissement :

Mme JUNG : la soirée de remise des prix aura lieu le 08/04 à 19h. 34 personnes sont invitées + les élus. Cette année le fleurissement n'étant pas optimal du fait de la météo pluvieuse et de la date de la visite de la commune (juillet), il a été décidé de privilégier l'originalité.

Mr DORANGE-PATORET, Mme BONDAZ et Mr METRAL n'ont rien à ajouter.

QUESTIONS DIVERSES

Intercommunalité : enquête sur le projet de territoire- Relance de la CCPR.

: les comptes-rendus des bureaux de la CCPR seront envoyés à chaque élu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h00 et remercie les membres présents. La prochaine séance aura lieu le **31/03/2022**.

Signatures :

Le Maire

Mr Michel ROUX



Le secrétaire de séance

Mr Franck CORCELLE

